Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Arnaque site internet, statut auto entrepreneur

Par Visiteur

Bonjour,

Je viens de m'installer en tant qu'auto entrepreneur. Une commerciale de la société S est venu me proposer de créer mon site internet pour seulement 600 euros avec pour hébergement : 168 euros / mois pendant 48 mois. Je ne sais même pas comment j'ai pu signer ce contrat ? ! C'était ce matin : vendredi 26 Septembre 2009. Je souhaiterai résilier ce contrat dés lundi prochain. Est-ce que mon statut d'auto entrepreneur me permet de bénéficier du délai de rétractation de 7 jours ? Sinon, comment puis-je me sortir de cette arnaque ?

Merci de vos réponses.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Est-ce que mon statut d'auto entrepreneur me permet de bénéficier du délai de rétractation de 7 jours ? Sinon, comment puis-je me sortir de cette arnaque ?
Le délai de rétractation de 7 jours n'est pas automatiquement applicable à tous les contrats et qui plus est il n'est pas applicable entre professionnels.
De ce fait si vous souhaitez résilier le contrat vous devez vous reporter aux conditions de résiliation contenues dans le dit contrat.

Cordialement